

# FORMATION PLAN DE PRÉVENTION DES ENTREPRISES EXTÉRIURES | 1 JOUR

Cette formation vous permettra de mettre sur pied un plan de prévention prévoyant les différentes interactions entre les intervenants d'entreprises extérieures et votre propre établissement.

Après cette formation, animée par un avocat ou un juriste confirmé, vous vous sentirez plus sereins par rapport aux obligations de l'employeur encadrées par les articles R4512-6 à R4512-12 du Code du Travail.

## Organisation de la formation :

- ⊖ Intra en présentiel (dans vos locaux)
- ✔ Intra en visioconférence
- ⊖ Inter en présentiel
- ⊖ Inter en visioconférence

**Code module :** 107

**Durée :** 1 jour / 7 heures

**Composition du groupe :** De 1 à 12 personnes

**Pré-requis :** Aucun

**Public :** Employeurs, services de sécurité

**Accès handicapés :** Nous consulter pour adapter les modalités de mise en oeuvre

## Objectifs pédagogiques :

- Comprendre les enjeux des plans de prévention
- Connaître le rôle des différents intervenants
- Pouvoir mettre en oeuvre les plans de prévention nécessaires
- Savoir gérer les plans de prévention en vigueur dans l'entreprise

## Méthodes pédagogiques :

- Apports théoriques du formateur
- Questions / réponses
- Utilisation de cas concrets issus de l'expérience professionnelle
- Exercices cas pratiques
- Validation des acquis par des questionnaires, tests d'évaluations, mises en situations
- Remise d'un support de cours par voie dématérialisée à l'issue de la formation

## Modalités et délais d'accès :

- Délai de réponse à la demande de devis : 48 heures après prise de contact par téléphone, e-mail ou formulaire

## Suivi de la formation :

- Feuille de présence élargée par demie-journée

## Modalité d'évaluation :

- Questionnaire d'évaluation

## Moyens et assistance pédagogiques

(si formation à distance) :

- Formation par visioconférence, type classe virtuelle, avec assistance technique et pédagogique synchrone
- Matériel requis : ordinateur (avec webcam, micro et casque ou hauts parleurs + connexion internet)
- Chaque participant doit disposer d'une adresse internet valide

## P R O G R A M M E

### 1- Identifier les obligations de l'entreprise d'accueil

1.1 Maîtriser le cadre légal des interventions réalisées par les entreprises extérieures

*La réglementation issue de la directive cadre du 12/06/1989 et du Code du Travail*

*L'obligation de prévention des différents intervenants et l'analyse préalable des risques*

*Organiser les spécificités du plan de prévention par rapport à la coordination SPS*

1.2 Identifier vos responsabilités et celles de chaque intervenant

*Cerner les responsabilités civiles et pénales de l'employeur*

*Rendre vos délégations de pouvoir réellement effectives*

*Organiser le partage de responsabilités avec les sous-traitants*

*Respecter les prérogatives des partenaires institutionnels et de l'Inspection du Travail*

1.3 Cas pratique : délimiter vos obligations réglementaires

*A partir de cas réels, vous identifiez les types de travaux et interventions qui nécessitent une application du plan de prévention ou les principes de la coordination SPS.*

### 2- Les étapes clés de la mise en place du plan de prévention

2.1 Préparer votre analyse des risques : les outils et méthodes d'évaluation

*Organiser les échanges d'information avec les entreprises extérieures*

*Définir votre méthodologie d'évaluation des risques*

*Repérer les dangers permanents et ceux liés aux situations d'interférence*

*Quels outils élaborer pour préparer votre inspection préalable*

2.2 Cas pratique : mener votre inspection préalable sur le terrain : les éléments essentiels à vérifier

*Elaborer et mettre en place votre plan de prévention*

*Les chapitres essentiels à intégrer dans un plan de prévention*

*Identifier les postes nécessitant une surveillance médicale*

*Etablir la liste des travaux dangereux et des travaux interdits aux travailleurs temporaires*

*La liaison avec l'Inspecteur du Travail*

2.3 Cas pratique : rédiger votre plan de prévention

*Vous analysez la structure d'un plan de prévention type afin de l'améliorer et d'intégrer les éléments essentiels de la réglementation et ceux issus de l'analyse de risques.*

### 3- Faire vivre votre plan de prévention

3.1 Cas pratique : faire de votre plan de prévention un outil d'animation

*A partir de cas réels, vous élaborez des documents type que vos entreprises extérieures pourront facilement appliquer sur le terrain.*

3.2 Animer la prévention durant l'exécution des opérations de sous-traitance : les outils de pilotage à développer

*Quels documents utiliser pour garantir la sécurité sur les lieux de co-activité : document de chantiers, contrat de sous-traitance, cahier des charges sécurité*

*Gérer les situations d'interférence et la co-activité : la délivrance de documents indispensables, les vérifications au niveau des salariés extérieurs, le balisage à mettre en place pour le personnel en présence, la planification des inspections*

*et visites de contrôle de vos prestataires*

*Les relations avec le CHSCT et la Médecine du Travail*

3.3 Cas pratique : élaborer votre cahier des charges sécurité

*Vous analysez les éléments clés à faire figurer dans un cahier des charges sécurité : modalités d'accès aux installations, règles générales de discipline dans l'établissement, formalités et informations sur les Services Internes, règles de sécurité liées aux prestataires, consignes particulières pour les usines.*

*Protocole de sécurité : mettre en place vos mesures de prévention spécifiques aux opérations de chargement et déchargement*

*Elaborer vos procédures de sécurité pour répondre aux exigences de l'arrêté du 26 avril 1996*

*Faire appliquer sur le terrain votre protocole de sécurité*

*Quelles précautions particulières prendre en cas de chargement et déchargement de matières dangereuses.*